Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 064-246400337-20220407-D2022_54-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Délibération n°2022-54**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 7 avril 2022)**

Date de convocation : 21 mars 2022
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 21
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 7 avril 2022 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires :** Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, DESSEIN, REGNIER, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, LOUSTAU, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE et SANZ.

**Délégué suppléant** : M. PINOUT

**Absents ou excusés** : Mmes BERGES, CANDAU, CASSOU, BLANCHET, MOULAT, TOULOU et M. ESQUER, BARBAN, VISSE, SASSOUBRE, CARREY, GABASTON, GARROCQ.

**Pouvoirs :**
Mme CANDAU à Mme LAHOURATATE
M. ESQUER à M. BEROT-LARTIGUE
M. SASSOUBRE à M. BONNEMASON
Mme CASSOU à M. CASADEBAIG
M. GABASTON à M. MARTIN
Mme BERGES à M. CASAUBON
M. VISSE à M. CARRERE
M. CARREY à M. MARTIN
Mme BLANCHET à M. MONGAUGE
Mme MOULAT à M. CASAUBON

**Secrétaire de séance** : Mme BARRAQUE

**OBJET : FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – 1ère TRANCHE**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT**

Il est exposé aux membres du Conseil communautaires les différents dossiers de demande de subventions de fonctionnement pour l'année 2022, présentés par nos partenaires et les associations. La somme totale inscrite sur le BP 2022 s'élève à 1 011 754 €.
Il est proposé d'attribuer la première tranche répartie comme suit :

- Mission Locale Jeunes des Territoires de Mourenx, Oloron, Orthez..... 13 686 €
- Association INFODROITS ..... 2 890 €
- Association ADIL ..... 1 933 €
- Association ANEM ..... 680 €
- Association AMPA ..... 50 €
- Association des Eleveurs Transhumants des 3 vallées ..... 2 460 €
- Association Collectif Fermier ..... 887 €
- Association Initiatives Béarn ..... 1 000 €
- Ecole de Musique de la Vallée d'Ossau ..... 26 500 €
- Association Conservatoire Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine ..... 3 750 €
- Association Fédération Nationale des SCOT ..... 330 €
- Association Pau Pyrénées Aventures (GTVO) ..... 2 000 €

Le rapport entendu, **le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** les subventions aux partenaires et aux associations, comme indiqué ci-dessus ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la Communauté de Communes ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ces projets.

Le Président
Jean-Paul CASAUBON